



SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES
(SICABLE)

Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

Les Actionnaires seront convoqués en Assemblée Générale **Mixte, Ordinaire et Extraordinaire** pour le :

**Mardi 15 mars 2016, à 9h heures,
à l'hôtel PULLMAN, à ABIDJAN**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2015, et du Rapport joint du Président ;
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA et approbation de chacune des dites conventions.
4. Approbation des comptes annuels clos le 31.12.2015, et quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat ;
6. Fixation du montant des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2016 ;
7. Composition du Conseil d'Administration ;
8. Démission d'un Commissaire aux Comptes titulaire

II. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- a. Approbation des Nouveaux statuts de SICABLE pour les mettre en conformité avec les dispositions de l'acte uniforme sur le droit des Sociétés commerciales et des GIE révisé le 30 janvier 2014 :
 - Modification de l'article 7 des statuts ;
 - Modification de l'article 14 des statuts ;
 - Modification de l'article 17 des statuts ;
 - Modification de l'article 17 bis des statuts ;
 - Modification de l'article 18 des statuts ;
 - Modification de l'article 20 des statuts ;
 - Modification de l'article 23 des statuts ;
 - Modification de l'article 28 des statuts ;
 - Modification de l'article 39 des statuts ;
2. Pouvoir en vue des formalités.

Le Conseil d'Administration